

COLLECTIVITÉS DE PLUS DE 100 000 HABITANTS, MÉTROPOLES OU EPCI



**ASSEMBLÉE
CITOYENNE
DES ENFANTS**

Ville de Paris

**Assemblée citoyenne des
enfants**



La démarche s'inscrit dans un
cadre réglementaire



OUI



NON

La démarche est



PONCTUELLE



PÉRENNE

THÈME

AUTO SAISINE

RÉSUMÉ DE LA DÉMARCHE

L'Assemblée citoyenne des enfants de la Ville de Paris est une nouvelle instance de participation permettant aux enfants parisiens de réfléchir, dialoguer et s'exprimer sur les questions qui les concernent dans la Ville, et de formuler des propositions qui seront soumises au Conseil de Paris. Elle s'adresse aux collégiens et collégiennes et vise à les mettre au coeur de la décision publique en leur donnant l'espace et les clés pour y participer.

LA DÉMARCHE

PRÉPARATION

*** contexte, qui initie le projet, objectifs poursuivis, date de mise en place du projet, coût total du projet, territoire concerné, transparence des documents et de la démarche depuis sa mise en place, calendrier de suivi, communication, etc.**

Les enfants parisiens sont à l'origine de la démarche puisque ce sont eux qui, dans le cadre d'une consultation pour l'écriture de la charte parisienne des droits de l'enfant en 2020, ont demandé la création d'une instance de participation pour les enfants. Ainsi, la création de l'Assemblée est devenue une commande la Maire de Paris, confiée à son Adjointe en charge des droits de l'enfant et de la protection de l'enfance.

L'objectif de cette instance de participation est de faire participer les enfants aux questions qui les concernent et donc aux politiques publiques menées à l'échelle de la Ville de Paris. Pour cela, l'Assemblée citoyenne des enfants fait des propositions au Conseil de Paris à la fin de chaque année scolaire.

L'instance est pilotée et animée par la Mission Droits de l'Enfant, un service de la Sous Direction de la Prévention et de la Protection de l'Enfance qui sensibilise tous les enfants parisiens à leurs droits dans tous les établissements qui les accueillent. Cette instance a été lancée le 20 novembre 2023.

La première Assemblée avait choisi de travailler sur le thème de l'environnement. Ils ont soumis leur vœu au Conseil de Paris le 23 mai 2024, adopté à l'unanimité. La Ville de Paris s'est ainsi engagée à mettre en oeuvre les trois propositions qu'il contenait et a commencé à mettre en oeuvre ces propositions en 2025. La deuxième Assemblée à quant à elle choisi de travailler sur le sujet des loisirs et présentera son vœu début juillet au Conseil de Paris.

Les enfants qui composent l'instance y participent dans le cadre d'un projet de classe ou d'établissement. Ainsi, chaque année, l'Assemblée citoyenne des enfants est composée de 4 classes d'arrondissements différents, de la 6ème à la 3ème. A cela s'ajoute des enfants d'un établissement de protection de l'enfance. La cohorte s'élève ainsi à environ 110 enfants par an. L'instance se renouvelle tous les ans à la rentrée. L'Assemblée citoyenne des enfants a vocation à représenter tous les enfants parisiens.



LA DÉMARCHE

Chaque année, au moins 4 arrondissements sont représentés dans l'instance pour qu'à l'issue d'un mandat municipal, tous les arrondissements aient été représentés.

L'appel à candidature se fait auprès des collèges, qui y engagent une classe ou un groupe de leur établissement. Le projet est proposé clés en mains aux équipes éducatives. Les objectifs de l'Assemblée sont livrés aux équipes et aux enfants en amont du projet. Le calendrier est co-construit avec les équipes éducatives. Les enfants ont connaissance de ce calendrier, et sont sollicités sur leurs besoins et leurs envies, le calendrier peut ainsi s'adapter à leurs demandes.

L'Assemblée citoyenne fonctionne en auto-saisine, ce sont donc les enfants qui font émerger des sujets de préoccupation et votent pour choisir leur sujet de travail de l'année.

A la fin de l'année, un rapport d'activité est rédigé de manière participative avec les enfants, pour rendre compte du travail de l'année. Un document de suivi de leurs recommandation est également rédigé un an après le vote de leurs propositions, envoyé aux enfants, rendu public et régulièrement mis à jour. Cela répond à un droit de suite, reconnu aux enfants par la Ville de Paris.

En termes de communication, des supports ont été créés (logo, affiche, plaquette, page web, vidéos) pour communiquer auprès de tous les parisiens. Le rapport d'activité et le document de suivi, annuels poursuivent également cet objectif. Le coût du projet s'élève à 1 ETP + 13 000 euros annuels (communication et convivialité).

ÉTAPES ET DÉROULEMENT

* réalisation, animation, méthode, outils, prise en compte des citoyens à chaque étape, reconnaissance de la maîtrise d'usage, scénarios alternatifs, obstacles ou aléas rencontrés, innovations, etc.

Sur une année scolaire : 6 séances de travail en plénière et 6 séances dans les établissements. Pendant ces séances, la Mission Droits de l'Enfant déroule son parcours pédagogique pour former et accompagner les enfants, par le biais d'ateliers participatifs, à formuler des propositions. Les enfants sont formés aux droits de l'enfant, à la démocratie, à l'éloquence, ils choisissent un sujet puis travaillent à la construction de propositions pour les élus parisiens. Ils soumettent leurs propositions au vote du Conseil de Paris. Ils participent aussi, tout au long de l'année, à certains événements ou consultations ponctuelles (jury de l'appel à projet collégiens, consultation de la Direction de la Santé Publique, marche exploratoire dans le cadre du réaménagement des berges du canal...).

Une promotion par année scolaire :

- **Septembre-novembre** : recrutement des enfants, intégration, formation
- **20 novembre** : installation officielle et choix du sujet
- **Décembre – février** : formations autour du sujet avec rencontres de professionnels



LA DÉMARCHE

- **Février – avril** : construction des propositions
- **Mai** : préparation de la présentation au Conseil de Paris
- **Fin mai - début juillet** : passage en Conseil de Paris
- **Juin** : bilan et clôture

Le déroulement, les outils et l'animation des séances sont préparés par la chargée de mission (cat. A). Ce sont les Volontaires des Droits de l'Enfants (services civiques) de la Mission Droits de l'Enfant qui animent ensuite les ateliers. Ces volontaires ont été formés aux droits de l'enfant. Toutes les séances sont l'occasion pour la Mission Droits de l'Enfant de faire ressortir et d'aider les enfants à identifier leur maîtrise d'usage.

Les premières séances sont construites pour faire ressortir leurs usages de la ville et leur permettre d'y réfléchir, d'identifier les manques et leurs besoins dans la ville. Le parcours pédagogique est conçu au fur et à mesure des séances, ce qui permet de s'adapter à la parole des enfants, à leurs envies et à leurs propositions. Les méthodes d'animation sont construites autour d'outils participatifs et d'éducation populaire. L'animation est toujours au service de l'enfant et de sa participation. 2 séances sont consacrées à transmettre des informations aux enfants sur le sujet qu'ils ont choisi. Cela leur donne les clés pour participer d'une manière éclairée. La première assemblée sur l'environnement a rencontré des experts des services et d'associations à propos du dérèglement climatique et de l'adaptabilité.

La deuxième assemblée sur les loisirs a rencontré des professionnels de l'offre parisienne de loisirs. Ensuite, ils travaillent à la formulation de propositions. Enfin, ils préparent leur passage en Conseil de Paris : ils sont formés à l'éloquence, et 5 porte-paroles s'expriment à la tribune, pour présenter leurs propositions. Chaque groupe politique répond aux enfants puis le Conseil vote.

Durant l'été, la Mission Droits de l'Enfant rédige un rapport d'activité pour communiquer à propos des travaux de l'Assemblée en toute transparence. Ce rapport est distribué à tous les élus parisiens et rendu public. Un an après le vote du vœu, un document de suivi permet de faire le point sur la mise en œuvre des propositions des enfants. Ce document est coconstruit avec les services concernés, transmis aux élus, et rendu public. C'est un outil pédagogique permettant de formaliser le droit de suite reconnu aux enfants par la Ville de Paris. Le premier document de suivi a été publié. Il montre que 2/3 propositions ont été mise en œuvre un an après le vote du vœu.

IMPLICATION DES DIFFÉRENTS ACTEURS & ACTRICES

* parties prenantes, publics cibles, publics éloignés (nombre de personnes concernées), présence de contradictoire durant la démarche (quand (calendrier) et comment, quelles implications ?) etc.

Destinataires : tous les collégiens parisiens via les collèges et/ou les établissements spécialisés qui les accueillent. Bénéficiaires depuis 2023 : 215 enfants (202 enfants issus de 8 collèges et 13 enfants de 2 foyers de protection de l'enfance).



LA DÉMARCHE

Dans un objectif de mixité, c'est une instance qui cible des arrondissements différents et intègre des enfants à besoins spécifiques (ASE, handicap). Cela permet de faire dialoguer des enfants qui se rencontrent rarement à Paris.

De plus, des enfants issus de QPV, REP et internats sociaux sont inclus dans la démarche. Pour la première année : une classe de 5ème (25 élèves) issue du collège La Grange aux Belles dans le QPV du « Petit Belleville » et le collège REP Lucie et Raymond Aubrac. Pour la deuxième année, les 20 internes de l'internat public Thomas Mann (seul internat public de l'académie de Paris, destiné aux élèves parisiens de la 6e à la 3e dont les conditions sociales et le contexte familial, notamment le logement, ne permettent pas une pleine réussite scolaire).

Les enfants sont au cœur de la mise en oeuvre du projet. Ils sont acteurs des ateliers que nous leur proposons puisque ils sont conçus pour leur laisser l'espace bienveillant leur permettant d'exprimer leur avis sur les thématiques qu'ils souhaitent. Ils posent leurs questions à des experts et des professionnels qu'ils auditionnent. Chaque séance de travail est construite en se basant sur le bilan de la précédente et sur la parole des enfants tout en suivant un processus rigoureux.

Des partenaires sont associés à l'instance : le rectorat et les collèges, des associations, les directions sectorielles et les services de la Ville, qui ont participé à plusieurs séances de travail pour former les enfants et leur apporter les clés de compréhension nécessaire à leur participation. Chaque année, selon le sujet choisi, des experts et professionnels associatifs et des professionnels de la Ville sont sollicités pour échanger avec les enfants. Les lieux dans lesquels se tiennent les séances en plénière sont également des partenaires dans le projet : l'Académie du Climat, le théâtre de la Concorde, des mairies d'arrondissement...

Les élus sont associés à cette instance de participation, portée par la Maire adjointe en charge des droits de l'enfant et de la protection de l'enfance. Lors de la plénière d'ouverture et la plénière de clôture, les élus sont invités à revenir répondre aux questions des enfants. La Maire, des élus de l'exécutif parisien et des élus d'arrondissements assistent aux prise de parole des enfants et répondent à leurs questions sur l'actualité ou le fonctionnement de la Ville. Lors de la présentation du vœu au Conseil de Paris, les différents groupes politiques répondent aux enfants pendant 5 minutes chacun.

S'agissant de la mise en oeuvre des propositions des enfants, la Mission Droits de l'Enfant fait le lien avec les directions opérationnelles de la Ville pour rappeler et porter la parole des enfants. Elle suit la mise en oeuvre des propositions des enfants en étroite collaboration avec les services.



RETOURS

* évaluation en interne par le porteur de projet et par les citoyens, impact de la démarche sur le projet, suivi (retour auprès des habitants, continuité de l'association), expérience des citoyens, réussite ou échec et raisons ?

L'évaluation de chaque Assemblée se fait de plusieurs manières :

1/ Un questionnaire de bilan rempli individuellement par les enfants, pour récupérer des informations quantitative et qualitatives sur ce qui a bien et moins bien fonctionné et leur demander comment nous pourrions améliorer l'instance pour l'adapter au mieux aux enfants.

2/ Un temps de bilan collectif par établissement à l'aide de l'outil "Tête-mains-coeur : ce que j'ai appris, ce que j'ai fait, ce que j'ai ressenti". Par établissement, les enfants se mettent d'accord sur leur bilan collectif.

3/ Un questionnaire de bilan rempli par les équipes éducatives de chaque établissement participant à l'instance. Ce questionnaire permet d'avoir le retour des enseignants et des éducateurs sur ce que l'Assemblée a apporté aux enfants, sur l'accessibilité de l'information, sur l'organisation et la logistique et sur la bienveillance de l'encadrement.

4/ A l'aide des objectifs initiaux, de ces questionnaires et de l'ensemble des documents de l'année, une consultante spécialiste des droits de l'enfant rédige un rapport d'évaluation, accompagné de recommandations.

Nous proposons aux familles de remplir une autorisation pour garder le contact. De cette manière, nous pouvons continuer à communiquer avec les enfants sur l'avancée de la mise en œuvre des propositions adoptées. Nous les informons également des travaux des futures Assemblées citoyennes des enfants et les invitons à des séances.

Les enfants participent à la rédaction du rapport d'activité puisqu'ils ont réalisé des interviews d'enfants, d'enseignants et de membres de la direction de leur collège à propos de l'Assemblée citoyenne des enfants. Ils ont également construit des présentations de leurs classes et/ou établissements.

Le rapport d'activité annuel permet d'informer les élus, mais aussi les citoyens enfants comme adultes, du travail de l'instance. Nous publions ce rapport d'activité sur notre site internet, nous le distribuons aux élus parisiens à l'occasion du Conseil de Paris, et nous le distribuons à tous les enfants ayant participé. C'est un support de transparence, qui permet de promouvoir les travaux des enfants.

LA DÉMARCHE

Enfin, un document de suivi est rédigé un an après l'adoption de chacun des vœux de l'Assemblée citoyenne des enfants. Le premier a été publié début juillet, a été remis aux conseillers de Paris à l'occasion du Conseil de Paris; et envoyé à tous les enfants membres et anciens membres de l'instance. Ce document, pédagogique et accessible aux enfants, est la traduction concrète du "droit de suite" reconnu aux enfants par la Ville de Paris. Ainsi, les enfants et les citoyens, peuvent visualiser l'impact de leurs propositions. Ce document est mis à jour annuellement.

Les perspectives d'évolution et les pistes d'amélioration : l'instance sera mise sur pause le temps de l'année des élections municipales. Nous allons profiter de ce temps de pause pour faire un bilan plus approfondi des deux premières années et des recommandations pour le lancement. Nous prévoyons d'associer des enfants des deux premières promo au design de la future troisième Assemblée. Autre point de réflexion : privilégier la saisine plutôt que l'auto saisine pour garantir un impact plus efficace des propositions des enfants. Associer les élus davantage. Associer davantage les services aux travaux et les informer le plus en amont possible pour faciliter la mise en œuvre des propositions une fois adoptées. Réfléchir à la manière d'informer tous les enfants parisiens de l'existence de cette instance et de ses propositions (affichage dans les écoles, courriers, médias, communication ville...). Créer un lien entre l'Assemblée citoyenne des adultes et celle des enfants.

AJOUTS SUR LA DÉMARCHE

Le rapport d'activité de la première Assemblée citoyenne des enfants est trop lourd pour être ajouté à la candidature. Nous pouvons vous l'envoyer à la demande.

COMMENTAIRES LIBRES

L'Assemblée citoyenne des enfants de Paris a vocation à avoir un impact sur l'ensemble des politiques publiques parisiennes, pas seulement sur les politiques enfance jeunesse. Ainsi, l'impact sur les politiques publiques est à la fois très concret puisque le Conseil de Paris a voté à l'unanimité le vœu de la première assemblée. Et à la fois plus diffuse puisque cette instance permet de mettre les enfants au cœur de la fabrique de la politique publique et de montrer aux adultes que les enfants doivent et peuvent exercer leur droit à participer, au même titre que les adultes. Ce n'est pas qu'un endroit où les enfants se forment à la démocratie et à devenir des citoyens, c'est une instance qui leur permet de développer leur pouvoir d'agir et d'expérimenter leur citoyenneté présente, et pas seulement future.



Les Prix
de la Participation